

Commune de Mittelschaeffolsheim

Procès-verbal de la séance du 7 mai 2014

Date de convocation : 28 avril 2014

Membres présents : M. Alain WACK, Maire

M. Didier Gruber, adjoint

Mmes Claudon Martine et Diebold Laurette, adjointes

Mmes Dollinger Sophie, Heilig Doris, Kuhlmann Stéphanie

MM Ginss Fabien, Kieffer Mathieu, Laugel Nicolas, Lottmann Denis, Niederlaender Régis, Risch Francis, Sorg Fabien

Membres absents excusés : /

Membre absent non excusé : /

Y assistent en outre : Mme Christine Engeln et J.W. journaliste des D.N.A.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h. Il salue et remercie les membres présents, constate que le quorum est atteint. Il demande au Conseil Municipal d'ajouter un nouveau point à l'ordre du jour - Désignation d'un référent par commission communale - Accord du Conseil Municipal à l'unanimité pour ajouter ce point à l'ordre du jour.

Mme Loehrer Sandra est désignée comme secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du 11 avril 2014
2. Désignation d'un référent pour les commissions
3. Présentation du budget primitif 2014
4. Présentation de l'association foncière
5. Mur de l'ancien cimetière
6. Avenant pose clapet ARTERE
7. Acquisition de mobilier pour la salle communale
8. Acquisition d'un ordinateur portable
9. Cession d'une autolaveuse
10. Indemnité de conseil au trésorier
11. Ouvrier communal
12. Organisation élections européennes
13. Divers et communication

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 11 AVRIL 2014

Monsieur le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal de la séance du 11 avril 2014. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à 14 voix POUR.

2. DESIGNATION D'UN REFERENT PAR COMMISSION COMMUNALE

Monsieur le Maire propose d'attribuer un rapporteur à chaque commission communale. Après discussion, les membres désignent les rapporteurs pour les commissions suivantes :

- Bâtiments communaux et cimetière : Mme Martine CLAUDON
- Finances : M. Alain WACK
- Lutte contre les coulées d'eaux boueuses : M. Francis RISCH
- Communication et sécurité : Mme Martine CLAUDON
- Voirie et réseaux : M. Régis NIEDERLAENDER
- Sport, loisirs et animations : Mme Laurette DIEBOLD
- Fleurissement et environnement : M. Didier GRUBER

Adopté à l'unanimité.

3. PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2014

Monsieur le Maire présente en détail le budget primitif 2014 adopté par l'ancienne équipe municipale. Il explique le principe de la section de fonctionnement (278.000,00 €) et de la section d'investissement (241.300,00 €).

M. Denis Lottmann apporte des renseignements complémentaires sur l'organisation du SDIS.

Les membres discutent sur le projet de l'aménagement de la rue des Peupliers avec notamment des précisions de la part du maire concernant le fondement de la taxe d'aménagement. Le conseil prend acte de la présentation du budget 2014.

4. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION FONCIERE

Monsieur le maire fait une présentation sommaire du rôle de l'association foncière qui est chargée essentiellement de la réalisation, de l'entretien et de la gestion des travaux ou ouvrages concernant tous les chemins d'exploitation et des travaux connexes au remembrement pour la LGV, entre autres. Le bureau délibère sur le rapport annuel d'activité de l'association avec le vote du budget et du compte administratif.

Il rappelle que le bureau est nommé pour six ans. Tous les membres du bureau sont rééligibles. Seuls participent au vote du bureau, les membres à voix délibérative. Suite aux élections municipales de mars 2014, le nouveau maire devient membre de droit et prend la fonction de Président mais il convient également de désigner les nouveaux représentants siégeant au niveau local.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose :

MM Jean-Marc MEYER, Fabien GINSS, Stéphane KRAUT comme membres titulaires
M. Franck MEYER en suppléant

Adopté à l'unanimité.

5. MUR DE L'ANCIEN CIMETIERE

Monsieur le maire annonce une modification apportée au devis de la société ADAM suite à une visite sur place avec cette dernière accompagnée de M. Samuel LOLLIER. Monsieur le Maire souligne avoir contacté les services du Conseil Général du Bas-Rhin à propos du panneau arrêt de bus du réseau 67 situé près de l'église ainsi que des possibilités offertes pour un élargissement du trottoir pour la mise en conformité pour les P.M.R. (Personnes à Mobilité Réduite).

Dans un souci d'économie, les membres proposent de prendre en charge le nettoyage complet des couvertines en grès existantes. Par ailleurs, toujours dans ce même objectif de restreindre les coûts, les membres décident de revoir l'ensemble du coût global de ce projet avant sa validation finale. Monsieur le Maire confie aux membres qu'une aide provenant de la réserve parlementaire de Monsieur le Sénateur André Reichardt sera accordée à la commune à hauteur de 4000 €. Le Conseil s'en félicite et en prend acte.

Adopté à l'unanimité

6. AVENANT POSE D'UN CLAPET ANTI RETOUR

Considérant la délibération n° 6 du 4 octobre 2013 relative à la mise en place de clapets anti retour, il y a lieu d'apporter des modifications.

De ce fait, Monsieur le Maire précise aux membres de la nécessité d'approuver l'avenant de la société ARTERE de Brumath.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal :

APPROUVE l'avenant de la société ARTERE de Brumath pour un montant de 396,00 € T.T.C

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute les pièces nécessaires à ce dossier.

Adopté à l'unanimité : 14 voix POUR

7. ACQUISITION DE MOBILIER POUR LA SALLE COMMUNALE

Rapporteur : Mme Martine Claudon

Madame Martine Claudon propose de revoir l'organisation de la mise à disposition de la vaisselle dans le cadre des locations de la salle communale. Il est constaté un réel manque de place dans les étagères actuelles, aussi, elle suggère la mise en place de nouvelles armoires afin d'y entreposer la vaisselle par lot de 100 couverts complets. De cette manière, cela permettrait également un gain de temps considérable lors de l'établissement de l'état des lieux avec les locataires-occupants. Après avoir entendu les explications de Madame Martine Claudon, les membres émettent un accord de principe dans l'attente des devis pour le mobilier.

8. ACQUISITION D'UN ORDINATEUR PORTABLE

Monsieur le Maire soumet aux membres les devis relatifs à l'acquisition d'un ordinateur portable. Au vu de la complexité technique de chaque modèle proposé, les membres décident de reporter ce point.

9. CESSION D'UNE AUTOLAVEUSE

Le Conseil Municipal, sur l'exposé de Madame Martine Claudon, Première Adjointe au Maire, décide à l'unanimité d'autoriser, Monsieur le Maire à procéder à la vente de l'autolaveuse Minny 420 acquis au prix de 1500,00 € H.T., en mars 2011, selon les modalités suivantes :

- enlèvement de l'autolaveuse en l'état, à charge de l'acheteur, au prix de 800 €.

Madame Martine Claudon s'occupe de la publication de l'annonce.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- Approuve la cession de l'autolaveuse Minny 420 pour un montant de 800 €

Adopté à l'unanimité

1. 10. INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE PUBLIC

Le Conseil Municipal

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité

Adopté par 8 voix POUR et 5 voix CONTRE (MM Risch, Kieffer, Lottmann, Laugel et Mme Claudon)

11. OUVRIER COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle la situation des deux ouvriers communaux telle que discutée lors de la dernière séance. Suite à l'offre d'emploi déposée auprès des services de Pôle emploi, trois C.V sont parvenus à ce jour.

M. Fabien Sorg demande qui est en charge du recrutement. Monsieur le Maire répond que le recrutement se fera en sa présence et celle des adjoints.

Les membres en prennent acte.

12. ORGANISATION DES ELECTIONS EUROPEENNES

Monsieur le Maire propose aux membres d'établir le planning pour la permanence des élections européennes qui se déroulera le **Dimanche 25 mai 2014**

8 H à 10 H	10 H à 12 H	12 H à 14 H	14 H à 16 H	16 H à 18 H
Alain WACK	Martine CLAUDON	Laurette DIEBOLD	Martine CLAUDON	Alain WACK
Julien GRUBER	Régis NIEDERLAENDER	Nicolas LAUGEL	Mathieu KIEFFER	Denis LOTTMANN
Stéphanie KUHLMANN	Fabien GINSS	Francis RISCH	Sophie DOLLINGER	Sandra LOEHRER

Panneaux électoraux : au vu du nombre important de 23 listes pour les élections européennes, Monsieur le Maire propose d'intercaler des panneaux supplémentaires aux existants.

Adopté à l'unanimité

13. DIVERS ET COMMUNICATION

Monsieur le Maire donne lecture :

- compte-rendu sommaire de la visite-diagnostic effectué par Monsieur François Gueringer du service du patrimoine culturel du Conseil Général du Bas-Rhin. Après discussion, le conseil décide d'intégrer le projet de traitement de la charpente contre le capricorne dans le contrat de territoire 2015.

- courrier réceptionné de M. et Mme WOLFF Benoît sollicitant un réexamen du projet d'aménagement d'une oreille au niveau du 8 rue principale. Monsieur le Maire donne lecture du courrier réponse de la CCRB du 5 mai adressé aux demandeurs. Il annonce que les travaux débiteront le 15 mai 2014.

- courrier du 7 mai 2014, de la direction régionale des finances qui a désigné les commissaires de la CCID, à savoir :

COMMISSAIRES TITULAIRES	COMMISSAIRES SUPPLEANTS
WACK Alain GRUBER Didier HEILIG Doris CLAUDON Christophe KOESSLER Vincent ECKERT Christian	GINSS Fabien KIEFFER Mathieu KUHLMANN Stéphanie DESCHAMPS Frédéric LOLLIER Samuel MEYER André

Les membres en prennent acte.

- Monsieur le Maire propose aux membres de renouveler l'attribution d'une aide sous forme de commande de fourniture en papeterie ou entretien d'un montant de 200 €/annuel à l'ESAT de Mundolsheim (atelier pour les travailleurs handicapés), représenté par M. UHRIG. Adopté à l'unanimité.

- Logement au-dessus de l'école maternelle : après discussion puis passage au vote, le conseil a décidé que :

- ✓ Le logement sera loué sous la forme d'une convention d'occupation précaire signé pour une durée de 1 an avec reconduction tacite, sauf dénonciation.
- ✓ Le montant de la redevance est fixé à 590 € (hors charge) pour la première année d'occupation puis révisable chaque année en fonction du dernier indice de référence INSEE en vigueur.

Adopté à l'unanimité

- Journée citoyenne : Mme Laurette Diebold propose aux membres de créer une journée citoyenne d'ici fin juin avec la participation de bénévoles pour réaliser un grand nettoyage de l'étang de pêche. Il s'agit notamment de travaux de tonde, élagage, coupe, peinture, démontage d'un abri de chantier etc... La commission sport, loisirs et animations se réunira le 4 juin à 20 h pour définir l'organisation de cette journée. Monsieur le Maire charge également cette commission pour l'organisation du 14 juillet.

Mme Stéphanie Kuhlmann quitte la séance à 22 h 55.

- Mme Laurette Diebold fait part aux membres d'un résumé sommaire suite à la réunion organisée par la CCRB, à laquelle elle a participé relative à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

- M. Francis Risch indique que l'étude de la lutte contre les coulées d'eaux boueuses réalisée par le bureau SAFEGE est très similaire à celle mandatée par la communauté de communes de la région de Brumath auprès du bureau d'études BEREST. Il précise que sans l'implication des communes avoisinantes concernées, ce projet paraît dérisoire au vu des sommes exorbitantes pour la réalisation intégrale de cette étude. Monsieur le Maire demande à la commission pour la lutte contre les coulées d'eaux boueuses de se réunir afin d'étudier ce dossier.

- Monsieur le Maire énumère les grandes lignes de la dernière séance du conseil de la CCRB auquel il a participé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.